

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°003 DU 08/01/2024

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2024

Sommaire

Direction de l'Administration Pénitentiaire - Direction Interrégionale des services pénitentiaires du Grand Est / Centre Pénitentiaire de TROYES-LAVAU

- DISP - Arrêté du 6 décembre 2023 portant délégation de signature à Mme Louise GUERY. (1 page)

Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations / Pôle Travail

- DDETSPP-SCT-2024-002-001 - Arrêté modificatif du 2 janvier 2024 fixant la liste des conseillers du salarié. (3 pages)

Page 5

Direction départementale des finances publiques /

- DDFIP102024008-0001 - Arrêté du 8 janvier 2024 de décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire. (1 page)

Page 9

Direction de l'Administration Pénitentiaire -
Direction Interrégionale des services
pénitentiaires du Grand Est

DISP - Arrêté du 6 décembre 2023 portant
délégation de signature à Mme Louise GUERY.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires du Grand-Est

Centre Pénitentiaire de Troyes-Lavau

À Lavau

Le 06/12/2023

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 11/02/2022 nommant Madame Danièle BOILLÉE en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Troyes-Lavau

Le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Troyes-Lavau

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Louise GUÉRY, directrice de détention au Centre Pénitentiaire de Troyes-Lavau, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Mme Louise GUÉRY, directrice de détention au Centre Pénitentiaire de Troyes-Lavau, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Troyes-Lavau dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Troyes-Lavau lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Lavau

Le 6 décembre 2023

La cheffe d'établissement

Danièle BOILLÉE



Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations

DDETSPP-SCT-2024-002-001 - Arrêté modificatif
du 2 janvier 2024 fixant la liste des conseillers du
salarié.



Arrêté modificatif n°DDETSPP-SCT-2024-002-001

fixant la liste des conseillers du salarié

La préfète

Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n° 91.72 du 18 janvier 1991 relative au conseiller du salarié modifiant la loi n° 89.549 du 02 août 1989;

VU la loi n° 2008-596 du 25 juin 2008 portant modernisation du marché du travail ;

VU le décret n° 89.861 du 27 novembre 1989 relatif à la personne chargée d'assister le salarié lors de l'entretien préalable ;

VU le décret n°91-573 du 31 juillet 1991 pris pour l'application de la loi n° 91.72 du 18 janvier 1991;

VU les articles L.1232-4, L.1232-7 à L.1232-14, L.1233-13 et D.1232-4 à D1232-12 du Code du Travail ;

VU l'arrêté préfectoral triennal n°DDETSPP-SCT-2022-40-0001 du 11 février 2022 portant composition de la liste des conseillers du salarié, modifié par les arrêtés DDETSPP-SCT-2022-360-0001 et DDETSPP-SCT-2023-184-0001 ;

VU l'arrêté n°2023-34 du 1^{er} juillet 2023 portant subdélégation de signature concernant les pouvoirs propres du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand-Est en matière d'inspection à Monsieur DLÉVAQUE Laurent, directeur départemental de l'emploi du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube ;

Arrête :

Article 1^{er} :

La liste des personnes habilitées à assister un salarié lors d'un entretien préalable à licenciement ou à une rupture conventionnelle du contrat de travail à durée indéterminée dans les entreprises dépourvues d'institutions représentatives du personnel est modifiée afin d'intégrer deux nouveaux conseillers du salarié.

Cette nouvelle liste est annexée au présent arrêté et sera applicable à compter du 2 janvier 2024.

Article 2 :

Les autres clauses de l'arrêté susvisé demeurent inchangées.

Article 3 :

La présente liste est publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture.

Elle sera tenue à la disposition des salariés concernés dans chaque section d'inspection du travail, chaque mairie du département et accessible sur les sites internet :

- Préfecture de l'Aube : <https://www.aube.gouv.fr/>
- DREETS Grand-Est : www.grand-est.direccte.gouv.fr,

Elle sera également diffusée auprès du Conseil des Prud'hommes, des organisations syndicales représentatives du département et des Sous-Préfectures.

Article 4 :

Le secrétaire général de la Préfecture de l'Aube, le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Troyes, le 2 janvier 2024

La Préfète

Cécile DINDAR

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours hiérarchique auprès du Ministère du Travail – Direction générale du travail - 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Chalons en Champagne, 25, rue du Lycée - 51036 Châlons-en-Champagne Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de la date de la publication ou de la notification du présent arrêté, ou dans le délai de 2 mois à partir de la réponse de l'Administration si un recours hiérarchique a été déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Liste des conseillers du salarié de l'Aube pouvant assister les salariés lors d'un entretien préalable à licenciement ou à une rupture conventionnelle du contrat de travail à durée indéterminée dans les entreprises dépourvues d'institutions représentatives du personnel

Arrêté préfectoral triennal n°DDETSPP-SCT-2022-40-0001 - Annexe

modifié par arrêté DDETSPP-SCT-2024-1-1

SYNDICAT	NOM	PRENOM	Profession	Ville	Téléphone
CFDT	BARDEAU	Rémi	Retraité (formation BTP)	Troyes	06 86 86 38 09
	BEAU	Pascal	Retraité (énergie)	Origny le sec	06 01 74 03 48
	BLIN	Jean-Marie	Retraité (transport)	St Julien les villas	06 12 02 44 22
	HARBOULITAHIF	Ismahane	Textile	Isle Aumont	06 64 68 84 28
	KOSIERB	Gaëtan	Ambulancier	St Julien les villas	06 60 70 92 28
	QUIROGA	Pascal	Transport	St Léger	06 45 65 69 76
CFE-CGC Force de vente	LENTINI	Bruno	Syndicat des eaux	Bouranton	07 67 72 87 56
	MAGRO	Giovanni	VRP	Belley	06 11 03 50 77
	VANARET	Patrick	Chimie	St Germain	06 66 65 71 19
CFTC	CHAOUCH	Saliha	Responsable de boutique	Pont Ste Marie	06 28 25 54 72
	DEFFAIX	Pierre	Technicien	Ste Savine	06 16 41 13 68
	KUROWSKI	Myriam	Cadre - contrôle interne	St André les vergers	06 81 37 80 88
	LEGUY	Anne	Retraitee (vente)	St André les vergers	06 67 94 75 39
CGT	BILON	Jules	Technicien	Argançon	06 59 37 14 53
	COURTADON	Roberte	Santé action sociale	Troyes	06 06 44 37 50
	DEMESSEMACKER	Frédéric	Transport	Vendeuvre	06.71.00.40.86
	GABRIEL	Pedro	Métallurgie	Bouranton	06 70 76 47 59
	GRACIA	Patrick		Fontaine	06 83 97 77 91
	HEUILLARD	Thierry		La Chapelle St Luc	06 83 49 14 97
	LE QUAY	Anne-Marie	Bailleur social	St Parres aux tertres	06 23 92 54 68
	MALETTE	Jérôme	Energie	Nogent sur Seine	07 60 75 75 51
	MATOUILLOT	Alexandre	TCAT	Moussey	07 87 73 97 14
	RECZKOWICZ	Olivier	Transport	Troyes	06 80 30 03 08
	SEGHETTO	Joseph	Retraité	Bar sur Seine	06 64 76 78 05
	WEINLING	Jean-Marc		St Julien les villas	06 84 18 66 59
FO	BERNAUD	Christian	Retraité	La Rivière de corps	06 07 74 12 72
	DANIEL	Florence	Etablissement public	St Julien les villas	06 68 10 74 20
	DOS SANTOS	RICARDO	Conducteur receveur	Romilly sur Seine	06 13 85 54 98
	MILLET	Jean-Simon	Etablissement public	Estissac	06 87 71 04 32
	RIFF	Emmanuel	Animateur de vente	Payns	06 24 26 20 36
UNSA	DUFOUR	Béatrice	Agent territorial	St André les vergers	06 25 58 25 24
	EGELE	Martial	Professeur des écoles	Ruvigny	06 59 43 65 16
	GABRIEL	Carla	Secrétaire administrative	Bouranton	06 64 54 37 13
	MICHEL	Frédéric	Employé territorial	Géraudot	06 49 63 00 99
	NICOLAS	Catherine	Retraitee (industrie textile)	Bréviandes	06 70 06 49 72
sans étiquette syndicale	ACHMINE	Smail	Transport	Troyes	07 68 03 15 51
	LIMOGE	Sébastien	Etablissement public	Laines aux bois	06 19 88 13 74

- CFDT** Confédération Française Démocratique du Travail
CFE-CGC Confédération Française de l'Encadrement, Confédération Générale des Cadres
CFTC Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
CGT Confédération Générale du Travail
FO Force Ouvrière
UNSA Union Nationale des Syndicats Autonomes

Direction départementale des finances
publiques

DDFIP102024008-0001 - Arrêté du 8 janvier 2024
de décision de délégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire.

Arrêté n°DDFIP102024008-0001

Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 30 mars 2022 nommant Mme Cécile DINDAR, préfète de l'Aube ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 novembre 2023 nommant M. Jean WISSON, administrateur de l'État, dans l'emploi de directeur adjoint et responsable de pôle à la direction départementale des Finances publiques de l'Aube ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PCICP2024003-0003 du 3 janvier 2024, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État à M. Jean WISSON, administrateur de l'État, directeur adjoint et responsable du pôle fonctions support de la direction départementale des Finances publiques de l'Aube ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PCICP2024003-0004 du 3 janvier 2024, portant délégation de signature à Mme Marie-Christine BRUN, directrice départementale des Finances publiques de l'Aube, et à M. Jean WISSON, administrateur de l'État, directeur adjoint et responsable du pôle fonctions support de la direction départementale des Finances publiques de l'Aube, à l'effet de signer les actes relevant du pouvoir adjudicateur ;

DÉCIDE

Article 1er : Dans le cadre des délégations en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur qui me sont conférées par arrêtés n°2024003-003 et n°2024003-004 de la préfète de l'Aube en date du 3 janvier 2024, reçoit délégation de signature à l'effet de signer les opérations et documents relevant du pôle fonctions support :

- Mme Antoinette RIVOIRE, inspectrice principale des Finances publiques ;

Article 2 : Dans le cadre des délégations en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur qui me sont conférées par arrêtés n°2024003-003 et n°2024003-004 de la préfète de l'Aube en date du 3 janvier 2024, reçoivent délégation de signature à l'effet de signer les opérations et documents relevant de la division Budget Immobilier Logistique :

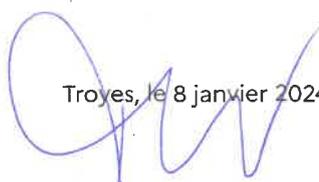
- M. Christian VILLARD, inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Odile LEPATRE, inspectrice des Finances publiques ;
- M. Abdelkrim MELLANE, contrôleur principal des Finances publiques ;
- M. Thomas GRADOS, contrôleur des Finances publiques ;
- M. Fabrice GOUDAL, contrôleur des Finances publiques ;
- M. Mohamed REBBALI, agent administratif principal des Finances publiques.

Article 3 : Dans le cadre des délégations en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur qui me sont conférées par arrêtés n°2024003-003 et n°2024003-004 de la préfète de l'Aube en date du 3 janvier 2024, reçoivent délégation de signature à l'effet de signer les documents relatifs à la gestion des frais de déplacement et les documents de liaison avec l'Établissement de Services Informatiques relatifs au traitement des agents du département :

- M. Matthieu SAINSON, inspecteur des Finances publiques ;
- M. Frédéric RIGOLLOT, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Frédérique MAMAN, contrôlease principale des Finances publiques ;
- Mme Annick FRASNETTI, contrôlease des Finances publiques ;
- M. Mahir TATLIGÜN, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Evelyne N'GUYEN, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Mathilde STANDAERT, agente administrative principale des Finances publiques.

Article 3 : La présente décision abroge la décision DDFIP102023221-0001 du 9 août 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Aube.

Troyes, le 8 janvier 2024



Jean WISSON